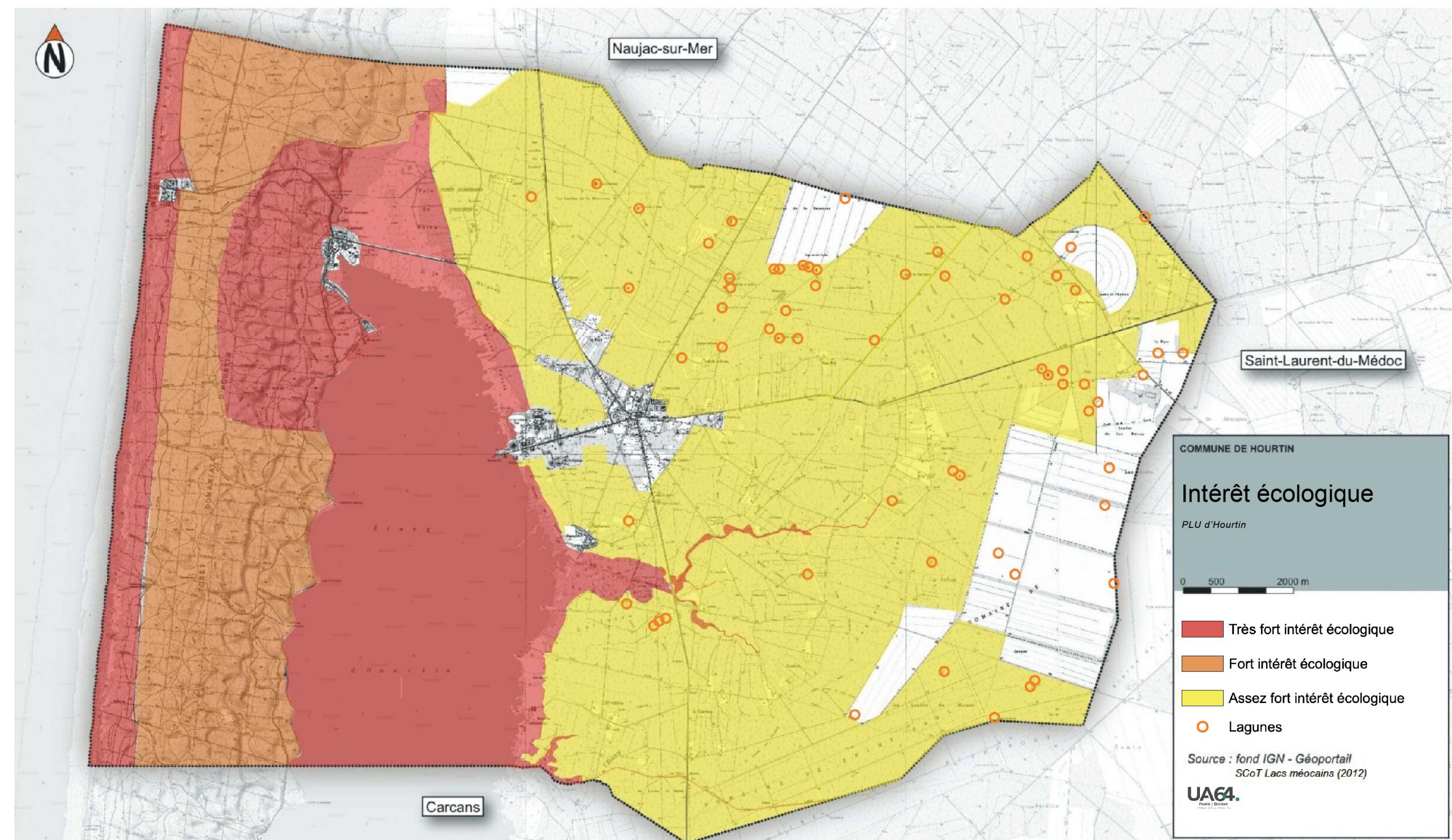


L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : PRINCIPAUX CONSTATS



* 7 sites Natura 2000 dont 2 en mer, 3 ENS, 5 ZPENS, forêt de protection, réserve naturelle, Loi Littoral.

Un paysage emblématique, vecteur d'activité touristique

Six unités paysagères :

- La bande littorale.
- Le lac et ses abords.
- Le plateau forestier.
- Les clairières habitées.
- Les clairières agricoles.
- Les espaces urbanisés.

Des sites et monuments protégés :

2 sites classés :

- « Les Etangs Girondins et Landais ».
- « Les rives de l'étang de Carcans et Hourtin ».

1 site inscrit : « Les Etangs Girondins ».

1 monument classé : le phare

Des sites archéologiques.

Des bâtiments et arbres remarquables.

Des milieux naturels remarquables

Très fort intérêt écologique :

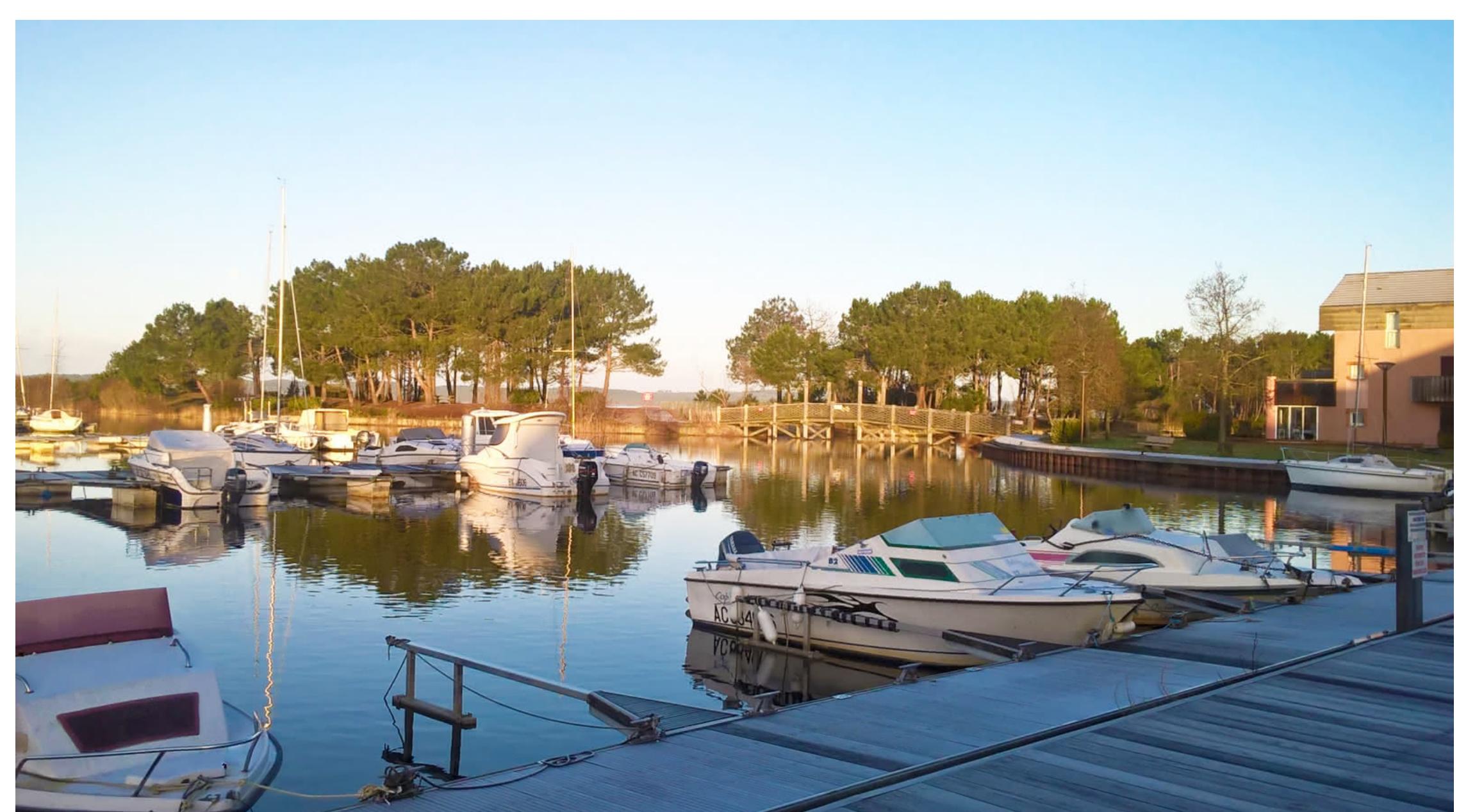
- La dune littorale.
- Le marais de Palu de Molua.
- Le lac.
- Les sites de Lachanau et de la Chapelle.

Fort intérêt écologique :

- La forêt sur la dune moderne.
- Les crastes principales.
- Les lagunes en bon état.
- Les secteurs significatifs de landes humides.

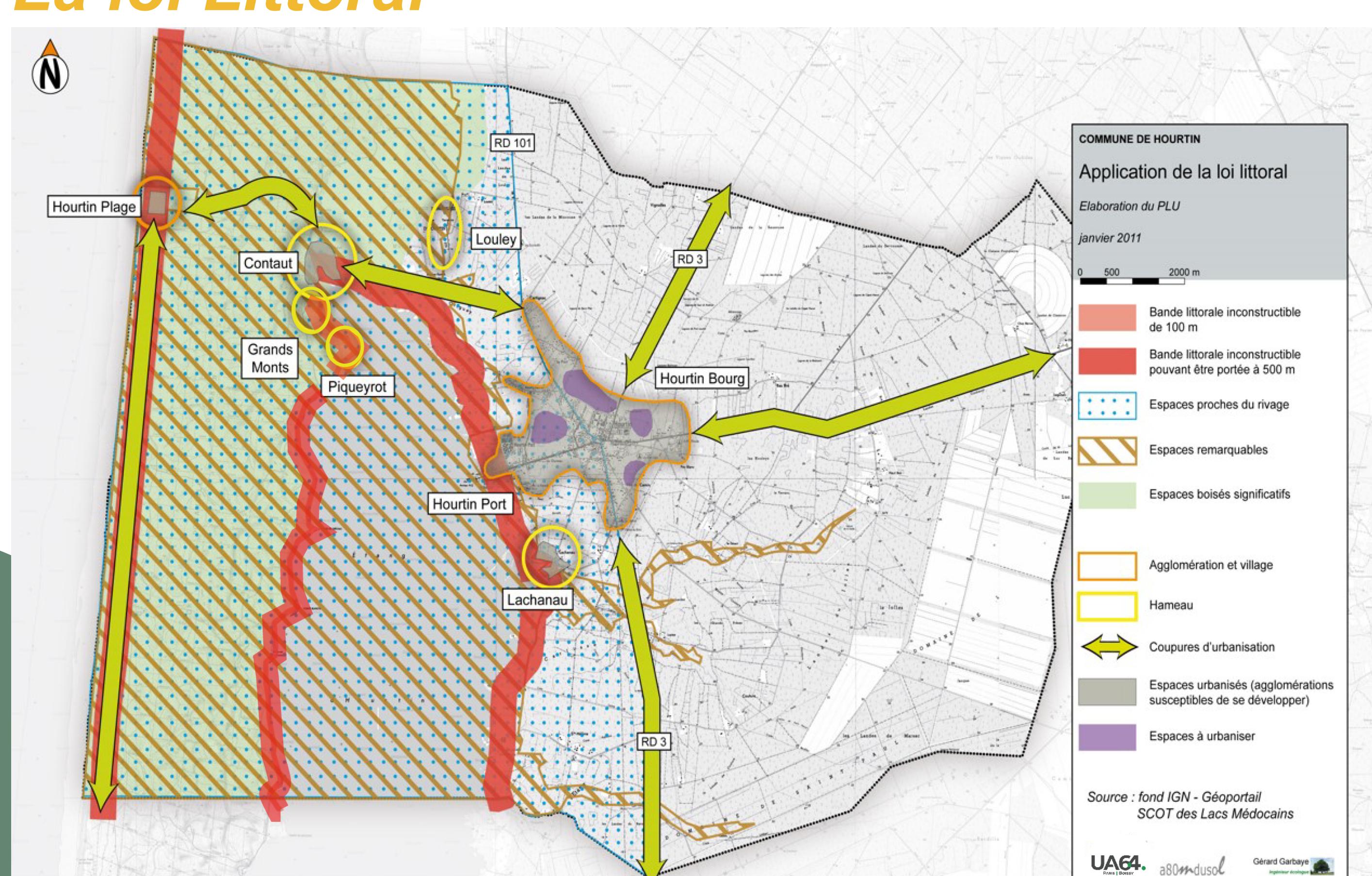
Intérêt écologique assez fort :

- La pinède à l'Est du lac, par son effet de massif.

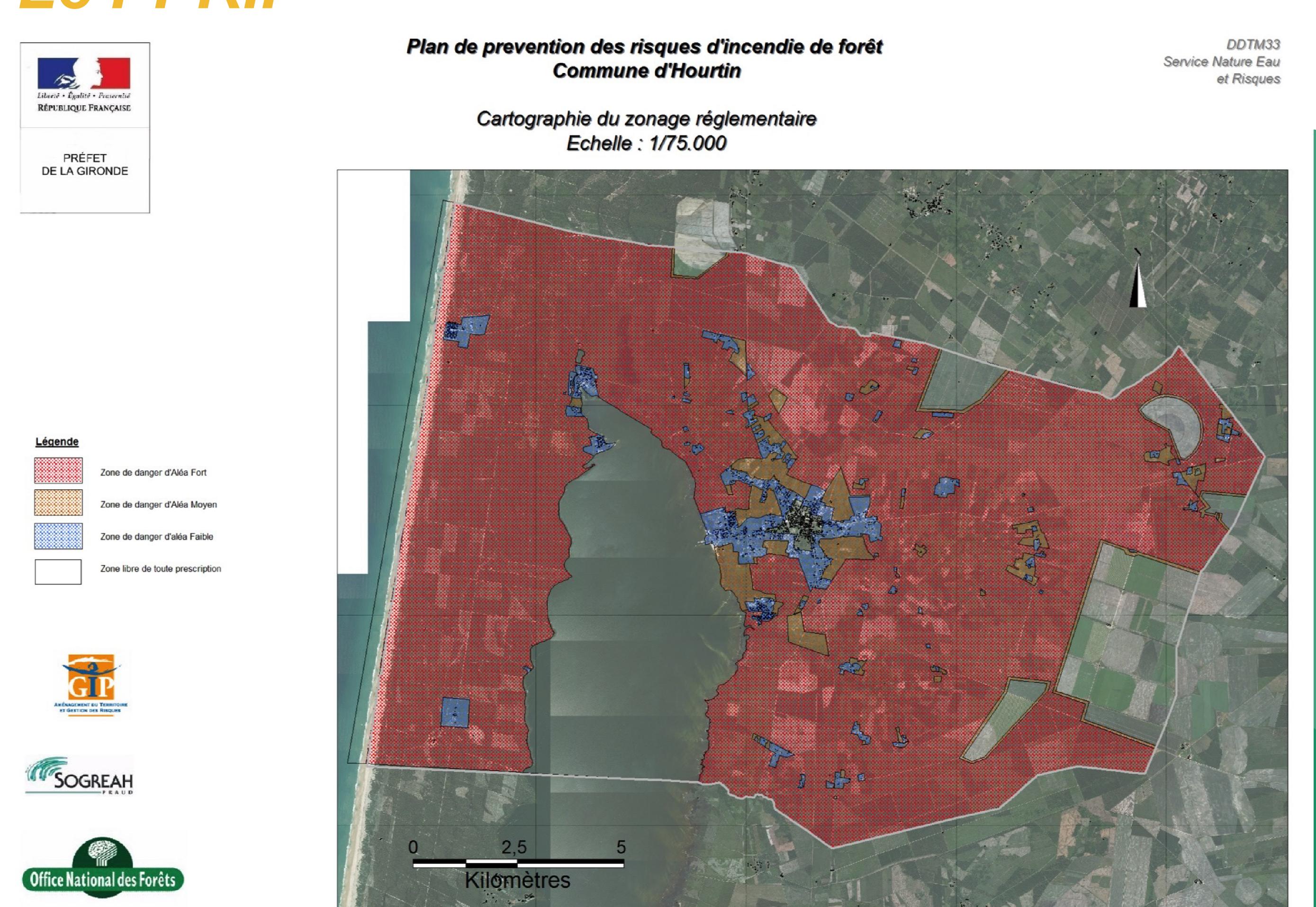


De nombreuses contraintes à l'urbanisation

La loi Littoral



Le PPRIF



<http://www.mairie-hourtin.fr/>



Mairie de Hourtin
Place de l'Eglise - BP 26 - 33990 HOURTIN